



Communiqué de Presse

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin renforce sa politique de gestion des risques

Un an après le lancement du plan interministériel dédié à la sécurisation des établissements de santé, le CHPC paraphe ce 14 décembre sa convention de coopération santé-sécurité-justice.

Elaborée en collaboration avec la police, la gendarmerie et la justice, cette convention se donne pour objectifs principaux :

- de renforcer la coopération avec les différents services de l'État chargés de la prévention de la violence et du traitement de la délinquance,
- d'améliorer la réponse aux faits constatés d'incivilités dans et à proximité de l'établissement, en fluidifiant *le fonctionnement et l'administration de l'hôpital lors des différentes sollicitations et l'exécution des missions des magistrats et des enquêteurs lors des procédures,*
- de faciliter les démarches à accomplir pour les personnels victimes d'injures ou de violences dans le cadre de leur fonction.

Conçue sous la forme de fiches actions, elle constitue également un outil formalisé et synthétique à l'adresse des professionnels de santé décrivant les conduites à tenir en fonction des situations rencontrées, situations diverses et parfois complexes.

Élément du plan de sécurisation de l'établissement en cours d'élaboration, elle prend en compte de nouveaux risques, invitant les professionnels à développer des réflexes en lien avec la sûreté tels que la gestion d'un appel anonyme ou d'un colis abandonné.

Cette convention prévoit également un dispositif d'évaluation annuel invitant chacun des signataires à évaluer les éventuels dysfonctionnements rencontrés et à proposer ensemble des dispositifs de coopération respectueux des prérogatives de chacun.

En parallèle, le CHPC a validé devant ses instances un première étape de remise à jour de son Plan Blanc qui intègre en particulier une adaptation au contexte de sécurité (avec une modification des protocoles d'engagement de secours répondant aux besoins spécifiques des victimes d'attentats) mais aussi l'approfondissement des règles et conditions de prise en charge des blessés exposés aux risques NRBC.

Il adressera par ailleurs avant la fin de l'année son plan de sécurisation d'établissement pour le site de Pasteur, classé en priorité 1 selon la grille établie par le Ministère de la Santé. L'ensemble des sites du CHPC a fait l'objet d'une analyse de la part des référents sûreté rattachés aux services de la Gendarmerie ou de la Police.